

## Mission d'audit et de renégociation des contrats d'assurances

**Rapporteur : M. Le Président**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon exerce aujourd'hui de plus en plus de compétences avec en parallèle une montée en charge de son personnel et de ses moyens matériels. Afin de garantir l'exercice de ses compétences, la CAGB est assurée par GROUPAMA. Ces contrats ont été négociés par PROTECTAS, société de conseil en assurances.

Les contrats de la CAGB ont 6 ans ; ils ont été passés à un moment où le District avait des compétences très différentes de celles d'aujourd'hui. Ainsi, la compétence « incendie et secours » était très importante. Les contrats ont donc été orientés pour assurer les missions des pompiers ainsi que leurs biens, matériels et activités.

Depuis, d'autres compétences se sont développées, impliquant beaucoup d'avenants aux assurances (en particulier les déchetteries), alors que les pompiers s'assurent par eux-mêmes depuis la départementalisation.

### **Proposition d'intervention**

---

Depuis 1995, le District s'est fait aider par PROTECTAS afin de contracter dans les meilleures conditions et aux meilleurs coûts.

PROTECTAS est le cabinet français le plus important en matière d'audit et de conseil en assurances des collectivités locales ; il est évidemment indépendant de toutes les compagnies d'assurances.

Aujourd'hui, nos contrats deviennent anciens, de nombreux ouvrages conseillant de renégocier les contrats tous les 5 ans.

En outre la communauté d'agglomération n'assure plus ni le service d'incendie et de secours, ni les déchetteries, alors qu'elle assure ses compétences transports et économie.

Mais on se retrouve aussi en face de contrats un peu « mille-feuilles » : on a rajouté petit à petit par avenants diverses dispositions nouvelles tout en supprimant certaines parties du contrat.

Pendant cette période, la réglementation a évolué et des nouvelles jurisprudences ont vu le jour.

Il est proposé aujourd'hui que PROTECTAS fasse une mission globale avec une méthodologie en quatre étapes :

- Diagnostic technique de l'existant
- Traitement et préparation de la consultation
- Consultation des assureurs
- Analyse des offres

La proposition de PROTECTAS pour cette mission s'élève à 30 000 F HT dont 15 000 F payables sur l'exercice 2002 et 15 000 F sur l'exercice 2003 avec un délai de six mois pour mettre en place ces nouveaux contrats au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide cette proposition de renégociation des contrats d'assurances de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon par PROTECTAS et valide l'inscription des crédits nécessaires en 2002 et 2003.**

Pour extrait conforme,

Le Président